

LA BONNE PRÉSENTATION DE VOS ENCOMBRANTS

MAXIMUM AUTORISÉ : 1M³

ACCEPTÉ



Canapés, chaises, tables, meubles,
planches, tapis...



Tables à repasser, ferrailles,
séchoirs à linge...



Les encombrants doivent être
présentés sur la voie publique
sans gêner la circulation.

REFUSÉ



Pots de peinture, bidons d'huile,
gravats, pneus, grillage, batteries,
pièces détachées de voitures,
déchets verts...



* Déchets d'Équipements
Électroniques et Électriques

Les DEEE* ne sont pas acceptés.
Vous devez les apporter en magasin
ou à la déchetterie.



Les sacs ou les cartons fermés, les
ordures ménagères, les tas trop
volumineux...



Les horaires

Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Croissy- Beaubourg	Chanteloup-en-Brie Chelles Noisiel St-Thibault-des-Vignes
Lundi & mercredi	9h - 13h30	9h - 17h
Mardi, jeudi & vendredi	13h - 17h	
Samedi	9h - 12h / 13h - 17h	
Dimanche	9h - 13h	9h - 13h

Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Croissy- Beaubourg	Chanteloup-en-Brie Chelles Noisiel St-Thibault-des-Vignes
Lundi & mercredi	9h - 13h	9h - 18h30
Mardi, jeudi & vendredi	14h30 - 18h30	
Samedi	9h - 12h / 14h - 18h30	
Dimanche	9h - 12h30	9h - 12h30

Les 5 déchetteries sont accessibles gratuitement aux particuliers résidant sur le territoire du SIETREM, sur présentation d'une pièce d'identité et de la carte d'accès aux déchetteries, physique ou dématérialisée. Les demandes de carte se font uniquement sur le site internet sietrem.fr ou sur l'application mobile SIETREM.

Attention, fermeture les jours fériés !



Les déchets acceptés

- > Bois - Cartons, journaux et magazines
- > Déchets de jardin : tontes, feuilles et petits branchages
- > Déchets électriques et électroniques (DEEE) : réfrigérateur, four, ordinateur, télévision, outillage électrique, téléphone...
- > Déchets dangereux des ménages : peintures, solvants, acides, bases, bombes aérosols toxiques vides, produits phytosanitaires, radiographies, cartouches d'encre... **(10 pots ou bidons de 25 litres max. par mois et par foyer)**
- > Encombrants et mobiliers : sommier, canapé, plastiques...
- > Ferrailles et métaux non ferreux - Gravats
- > Huiles de cuisson organiques, huiles minérales : moteurs... **(10 litres par mois et par foyer)**
- > Pneumatiques VL : pneu et jante séparés **(8 par an et par foyer)**
- > Piles - Textiles - Verre - Polystyrène (sauf sur la déchetterie de Croissy-Beaubourg) - Petits extincteurs de 2 kg max. (uniquement sur la déchetterie de St-Thibault-des-Vignes)
- > Articles de sport et loisirs, jeux et jouets
- > Articles de bricolage et jardin thermiques et non thermiques



Les déchets refusés

- > Les déchets industriels, artisanaux et commerciaux
- > Les déchets putrescibles (cadavres d'animaux...)
- > Les déchets représentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur caractère toxique, de leur inflammabilité, de leur pouvoir corrosif ou explosif (bouteilles de gaz, extincteurs, déchets contenant de l'amiante, déchets médicaux, infectieux ou radioactifs, médicaments)
- > Les ordures ménagères - Terre - Batterie
- > Bouteilles d'hélium - bouteilles/cartouches de protoxyde d'azote
- > Le papier goudronné « rouleau bitume »